

# Droit Administratif Général

Cours Magistral de M. Mathieu TOUZEIL-DIVINA

« L'intérêt général constitue la demande  
et le service public sa réponse ».

Émile-Victor-Masséna FOUcart (1799-1860)  
lettre à Jules MALLEIN – 28 novembre 1838.



1  
/ 20

## Partie I – Sources & Objets du droit administratif : le service public !

### Leçon I : introduction *via* le service public au Droit administratif

Lundi 09 septembre 2024, 08h00, Amphi DESPAX

§ liminaire. Du Pop'Droit administratif ; de la culture pop au procès fictif ?

Section 1 : Stranger Strat ? Emile FOUcart in Paris ou la future chronique des GAJA-town ?

§1. Utilité concrète & citoyenne du Droit administratif

Playmostrats du jour : des plages de (Sos) Méditerranée aux steaks & bières *via* HANOUNA

§2. Le Droit administratif effraie pour quatre raisons que l'on cherchera à dépasser

§3. La notion de service public, au cœur du Droit administratif

§4. Deux premières acceptions : administration & Droit administratif

Playmopote du jour : le doyen FOUcart (1799-1860)

Introduire aux droits administratifs spécialisés : biens, agents & contentieux

Section 2 : l'introuvable critère du Droit administratif ?

§1. Des faiseurs du « système » de Droit administratif

- A. Codification(s) et logorrhées normatives nationales (1789-2024)
- B. La Doctrine a matériellement créé ... (1800-1860)

La jurisprudence du jour :

CÉ, 09 septembre 1806, *Veuve QUINARD c/ Lambert GRAMME*

- C. ... puis le Conseil d'État a régné ... (1880-1960)

§2. Le Droit administratif, droit des mythes & des services publics ?

- A. Du critère organique, de l'État débiteur, de la personnalité civile ... à l'Intérêt général
- B. Des « Écoles » du service public et de la puissance publique
- c. Du critère aux indices du Droit administratif : la force du service public (& des mythes)



« Le Droit administratif et plus particulièrement le Contentieux administratif sont inenseignables à l'heure actuelle.

*C'est trop compliqué ».*

GAUDEMET Yves, « Questions pour le Droit administratif »  
in *AJDA* ; n° sp. 1995 ; p. 32.

## Leçon II : le Droit administratif, Toulouse & « son » enseignement

Mercredi 11 septembre 2024, 15h30, Amphi MONTANÉ DE LA ROQUE

2  
/ 20

### Section 1 : des « pères » du Droit Administratif & de son enseignement

#### §1. Éléments de « patristique » administrative

- A. Des nécessaires *codificateurs* : FLEURIGEON & DE GÉRANDO
- B. Des arrêtiistes de génie : MACAREL & CORMENIN
- C. Du mouvement « *libéral citoyen* » : FOUCART & COTELLE

#### §2. Enfin LAFERRIÈRE vint ?

- A. L'âge d'Or du Conseil d'État et de « son » droit : LAFERRIÈRE, MATTER & *alii*.
- B. Des « Écoles » et des controverses académiques : DUGUIT, HAURIU et les autres !

**Playmopotes du jour :**

**les doyens DUGUIT (1859-1928) & HAURIU (1856-1929)**

**La jurisprudence du jour :**

**TC, 08 février 1873, Jean BLANCO c/ Manufacture des tabacs**

- C. Le Conseil d'État au cœur du Droit administratif :  
conseiller, promoteur, acteur, constructeur & juge

### Section 2 : Toulouse & le Droit Administratif

#### §1. Le Droit administratif enseigné à Toulouse

- A. Le « XV » toulousain avant HAURIU (& MÉDARD)
- B. Le *maestro* HAURIU
- C. Les « fils » du doyen

#### §2. Le Droit administratif matérialisé à Toulouse

**Playmostrats du jour :**

**Toulouse & le Strat : du Tfc au Capitole via Ernest WALLON**

- A. Du Capitole au « zénith » d'ORELSAN
- B. Des institutions administratives à vocation nationale
- C. Des arrêts emblématiques du Droit administratif

## Leçon III : des sources internes du Droit administratif

Lundi 16 septembre 2024, 08h00, Amphi DESPAX

### Section 1 : l'application du principe de Légalité par le Droit administratif

#### §1. Du principe de Légalité

- A. L'énoncé du principe au cœur d'un État de Droit
- B. Légalité et opportunité
- C. Pouvoirs arbitraire, discrétionnaire et lié de l'administration

#### §2. Les sources internes « classiques » du Droit administratif

- A. Le « bloc » de constitutionnalité  
La jurisprudence du jour :  
CC, 16 juillet 1971, Liberté d'association  
Playmopotes du jour :  
le pêcheur de normativité & le couple POLLUX / CASTOR
- B. Les Lois
- C. La hiérarchie des actes administratifs



### Section 2 : l'importance de la source prétorienne

#### §1. Le juge administratif, moteur du Droit administratif

- A. Le recours au juge dans un État de Droit
- B. La force normative de la jurisprudence
- C. La force créatrice de la jurisprudence

#### §2. Des « principes généraux du Droit » (PGD)

- A. Des normes *supradécrétales* applicables même sans texte

#### Playmostrats du jour :

MM. BAREL, BEDJAOUI, FORTUNÉ, GUYADER & LINGOIS à l'assaut de l'ÉNA

- B. Création ou découverte prétorienne ?
- C. Un catalogue *infralégislatif*

## TD I : des sources internationales du droit administratif

Semaine du lundi 25 au 27 septembre 2024

## Leçon IV : introduction au service public juridictionnel administratif

Mercredi 18 septembre 2024, 15h30, Amphi MONTANÉ DE LA ROQUE

### Section 1 : l'érection historique d'une Justice administrative

#### §1. Pourquoi un juge administratif ?

- A. Juger l'administration sous l'Ancien Régime
- B. Juger l'administration après 1789

#### §2. Comment un juge administratif ?

- A. L'option de l'administrateur juge  
**Playmopote du jour :**  
**l'Empereur octroie les origines de la Justice administrative**
- B. De la justice retenue à la Justice déléguée  
**La jurisprudence du jour :**  
**CÉ, 13 décembre 1889, CADOT**

### Section 2 : caractéristiques de la Justice administrative (en 2024)

#### §1. Un service public bicéphale #DEUX

- A. DEUX missions parallèles maintenues
- B. Une Justice unique pour DEUX ordres juridictionnels  
Un Tribunal DEUX conflits  
**Playmostrat du jour :**  
**entre les juridictions, le député d'AILLIÈRES à l'assaut de son mandat**



- C. DEUX juridictions dans chaque ordre : de droit commun & spéciales

#### §2. Des « branches » du contentieux administratif

- A. Des quatre recours *via* LAFERRIÈRE
- B. Du REP : annulation & exception
- C. Des moyens « d'ouverture » du REP

## Partie II – Des services publics sans régime juridique ?

« Le droit public français actuel  
repose sur la notion de service public ».

Gaston JÈZE (1869-1953)  
in RDP 1938 ; p. 121.



5  
/ 20

### Leçon V : l'indéfinissable notion juridique de service public

Samedi 28 septembre 2024, 09h30, Amphi DESPAX

#### Section 1 : identifier puisque l'on ne peut définir par une norme immuable

##### §1. Des conceptions protéiformes du service public

- A. La vision organique
- B. La vision matérielle
- C. La vision fonctionnelle

##### §2. L'identification prétorienne du service public

- A. Une équation *a priori* simpliste
- B. *BLANCO*, une décision mystifiée en « arrêt »

**Playmopotes du jour : trois mythes du service public : FOUART, DUGUIT & ROLLAND  
un autre mythe : Gareth BALE ?**

- C. Des critères aux indices

**La jurisprudence du jour :  
CÉ, Sect., 23 juin 1963, Officier NARCY**

#### Section 2 : entre doctrine(s) & Europe(s)

##### §1. Les appréhensions doctrinales du service public

- A. DUGUIT, l'objectif & JÈZE, le subjectif
- B. La galaxie des définitions doctrinales
- C. Théorie du « *post-it* »

**Playmostrats du jour : de la définition à l'identification doctrinale**

##### §2. Les appréhensions européennes du service public

- A. L'Union européenne d'abord étrangère aux services publics
- B. Le service public comme entité économique européenne
- C. Les notions européennes / *méditerranéennes* de « service public »

### TD II : des sources européennes du Droit administratif

Semaine du lundi 02 au 07 octobre 2024

**Leçon VI : 1873-2024 : rencontres en musique avec un mythe : BLANCO**

Samedi 28 septembre 2024, 11h00, Amphi DESPAX

**Playmopotes du jour : la famille & la saga des BLANCO**

**Section 1 : des « récits » du Droit administratif autour d'un accident**

**§1. Des faits aux récits en passant par les « arrêts »**

- A. Des faits

**Playmostrats du jour :**  
**BLANCO pride & family**

- B. Des récits

**§2. D'Agnès à Carmen : deux héroïnes mythifiées**

- A. Sept clefs de comparaisons lyriques  
B. Des dénigrement du Droit administratif



**Section 2 : des premières réceptions de la décision « BLANCO »**

**§1. Une doctrine divisée au profit d'une Justice affirmée**

- A. La revendication du *criterium* du droit administratif & la novation du concept en notion de service public  
B. Des nouveaux juges délégués du droit administratif pour des théories rafferemies de la responsabilité publique

**La jurisprudence du jour :**  
**CÉ, 06 décembre 1855, ROTHSCHILD c. LARCHER et administration des postes**

**§2. La fortune d'une décision... républicaine**

- A. Le refus de l'irresponsabilité publique & de la toute-puissance de la faute au profit de la solidarité  
B. Le mépris du droit administratif antérieur aux Républiques

## Leçon VII : des « natures » du service public

Lundi 30 septembre 2024, 08h00, Amphi DESPAX

### Section 1 : la réception d'une notion : le service public à caractère industriel & commercial

#### §1. La rencontre d'un autre mythe : « Eloka »

- A. Des expérimentations juridiques coloniales

**La jurisprudence du jour :**

**TC, 22 janvier 1921, Société commerciale de l'Ouest africain**

- B. Une idée mythique : la naissance du SPIC

#### §2. La négation d'un mythe : le SPIC

- A. Une idée répandue : l'essence du SPIC
- B. Une idée isolée : la négation du SPIC



### Section 2 : « nature(s) » & diversité des services publics

#### §1. « Nature » des services publics

- A. SPIC & SPA sont dans un bateau (à fond plat)
- B. Le « génie » de Louis ROLLAND : « sauver » le service public par le SPIC

**Playmostrat du jour : Louis ROLLAND, génie du Droit administratif**

- C. Mission ou activité de service public

#### §2. « Diversité » & « crises » des services publics

- A. Quelles « crises » du service public ?
- B. Des « visages » doubles & inversés
- C. Le SPIC, une entreprise comme les autres ?

**Playmopotes du jour :**

**Anne-Marie & Pierre BARBIER : le droit de convoler/s'envoler ?**

## TD III : méthodologie : le commentaire *via* la notion de service public

Semaine du lundi 09 au 14 octobre 2024



## Leçon VIII : création & suppression des services publics

Mercredi 02 octobre 2024, 15h30, Amphi MONTANÉ DE LA ROQUE

### Section 1 : de la création des services publics

#### §1. Qui peut créer ?

- A. Du Législateur aux pouvoirs réglementaires
- B. De la « reconnaissance » de l'intérêt général
- C. La création publique facilitée de services publics non économiques

#### §2. L'interventionnisme public économique via les SPIC

- A. Du « socialisme municipal » à la décentralisation

La jurisprudence du jour :

CÉ, Sect., 30 mai 1930, *Chbr. Synd. Comm. détail de Nevers*

Playmopote du jour : le dentiste est ton ami ; le service public aussi !

- B. Du respect contemporain des libertés d'entreprendre, de commerce et d'industrie
- C. La force de l'intérêt général même local



### Section 2 : de la suppression des services publics

#### §1. Du principe des parallélismes

- A. Services publics ponctuels et permanents, nationaux et décentralisés
- B. Formes, compétences & procédures parallèles ?
- C. L'absence d'un droit au maintien du service public

Playmostrats du jour :

les usagers du service public ferroviaire recherchant son maintien

#### §2. Des limites à la suppression des services publics

- A. Gloire aux mille-feuilles !
- B. Des limites dues aux services publics constitutionnels
- C. Des limites et garanties internationales



## Leçon IX : des gestions publiques du service public

Lundi 07 octobre 2024, 08h00, Amphi DESPAX

### Section 1 : des modes de gestion du service public

#### §1. Des six modes potentiels de gestion (#JusticeLeague)

- A. Régies personnelles & extériorisées : en modes « selfie » & « sors de ce corps »

**Playmopote du jour :**  
**Joseph DUCUING (1885-1963)**



- B. La délégation contractuelle,  
nouveau mode « naturel » de gestion ?

**La jurisprudence du jour :**  
**CÉ, Sect., 06 avril 2007, Commune d'Aix-en-Provence**

#### §2. Les régies « personnelles » (#selfie)

- A. La régie « directe » ou « simple » #basique  
B. La régie « indirecte » ou « autonome »

### Section 2 : des régies « personnifiées » ou « personnifiant » (#sorsdececorps)

#### §1. Des régies « Institution ou établissement public »

- A. Diversité des hypothèses (EP, AAI, GIP, etc.)  
B. L'importance de l'Établissement public malgré ses « crises »

#### §2. De « l'établissement public virtuel »

- A. Quand l'opéra mène au(x) droit(s)

**Playmostrat du jour : entre opéra & droit(s),  
le Toulousain P-B. GHEUSI (1865-1943)**



- B. L'hypothèse sans contrat de l'association « maison »

## TD IV : méthodologie : le cas pratique *via* les créations des services publics

Semaine du lundi 16 au 21 octobre 2024

## Leçon X : des gestions privées du service public

Mercredi 09 octobre 2024, 15h30, Amphi MONTANÉ DE LA ROQUE

### Section 1 : des habilitations (de moins en moins) unilatérales

#### §1. Des personnes privées agréées ou réquisitionnées

**Playmostrat du jour :**

**Adrien TERRIER, associé au service public contre les aspics**

- A. Fonctions & services publics
- B. L'habilitation subie : la réquisition

#### §2. L'exemple des fédérations sportives

- A. Du service public sportif
- B. Des fédérations « agréées » (de plus en plus contractualisées)

**Playmopotes du jour :**

**les supporters du service public footballistique**



### Section 2 : des délégations contractuelles

#### §1. Délégations et marchés (de services) publics

- A. Les deux principaux contrats de commande publique
- B. La galaxie des contrats emportant délégation de service public

**La jurisprudence du jour :**

**CÉ, Sect., 15 avril 1996, Préfet des B.-du-R. c. commune de Lambesc**

#### §2. Exemples prétoriens

- A. Le respect de la spécialité déléguée du service public
- B. Le respect principal du droit de la concurrence

## Leçon XI : des « Lois » du service public de Louis ROLLAND

Lundi 14 octobre 2024, 08h00, Amphi DESPAX

### Section 1 : un Bruce WAYNE du droit public, Louis ROLLAND

#### §1. Un super-héros du Droit administratif, Louis ROLLAND

Playmopote du jour :

Louis ROLLAND (1877-1956), BATMAN du droit public

- A. Louis ROLLAND, le méditerranéen
- B. Louis ROLLAND, au pays *duguiste* des services publics
- C. En reconnaissant des « Lois » à tout service public, WAYNE devient *BATMAN* et sauve le SPIC



#### §2. Des quatre « Lois » de ROLLAND, un « MEC » bien

- A. L'absence de « Lois » au sens constitutionnel
- B. L'absence de régime juridique général vue par un « MEC » bien
- C. La « Loi » de rattachement organique

### Section 2 : des trois « Lois » célèbres & dites de ROLLAND

#### §1. Mutabilité du service public (La « Loi de changement »)

- A. Éloge contemporaine de l'adaptabilité
- B. Valeur normative du principe de mutabilité
- C. L'absence de droit acquis au maintien d'un service public ou de son régime

#### §2. Égalité du & devant le service public

- A. Au profit des usagers & cocontractants du service public
- B. Au profit des agents du service public
- C. Des hypothèses de discriminations : positives ?

La jurisprudence du jour : CÉ, Sect., 10 Mai 1974, Hubert DENOYEZ & Édouard CHORQUES

#### §3. Continuité du service public

- A. De la continuité de l'État à la satisfaction des usagers
- B. Valeur normative du principe de continuité
- C. Sanctions du non-respect du principe de continuité & droit de grève

Playmostrats du jour : dans « la grange » fonctionnaire, des postiers grévistes ?

## TD V : des gestions privées du service public en cas pratique

Semaine du lundi 23 au 28 octobre 2024

*« Le Droit administratif est essentiellement le droit des services publics. On doit donc essayer d'abord de s'entendre sur cette notion ».*

Louis ROLLAND (1877-1956)  
*Précis de droit administratif* ; Paris, Dalloz ; 1934 (5<sup>e</sup> éd.) ; p. 14.



## **Leçon XII : des « Lois » du service public « mises à jour »**

Mercredi 16 octobre 2024, 15h30, Amphi MONTANÉ DE LA ROQUE

12  
/ 20

### **Section 1 : up to date 2024 des Lois de ROLLAND 2.1**

#### **§1. Les « Lois » en « PENTE » du service public**

- A. De l'efficacité & de la qualité du service public, conséquences de sa mutabilité
- B. De la transparence du service public
- C. De la participation démocratique au service public

**Playmostrats du jour : des patients impatients du service public hospitalier**

#### **§2. Les « Lois » du service public « oubliées » par ROLLAND ?**

- A. De la « francité » du service public
- B. Des « neutralités », corollaires de l'Égalité
- C. De la gratuité du service public ?

**La jurisprudence du jour :**  
**CÉ, 01 juillet 2020, Asso. UNEDESEP & alii**

### **Section 2 : l'application des Lois de ROLLAND au service public juridictionnel**

**Playmopotes du jour : des « gens » de Justice**

#### **§1. Parmi les Lois « classiques » de ROLLAND**

- A. De l'Égalité d'accès « au » & de traitement « par » le service public
- B. De la continuité (même confinée) du service public
- C. De la mutabilité de la Justice

#### **§2. Parmi les Lois « mises à jour » de ROLLAND**

- A. Transparence de la Justice ?
- B. Efficacité de la Justice ?
- C. Gratuité de la Justice ?

## Leçon XIII : des Laïcités du service public

Lundi 21 octobre 2024, 08h00, Amphi DESPAX

### Section 1 : des neutralités au principe de Laïcité

#### §1. Des neutralités à « la » neutralité religieuse du service public

- A. Du ou « des » principes de neutralités ?
- B. La Laïcité, principe « cardinal » ?
- C. Des conséquences aux principes de neutralité

#### §2. Une laïcité « latitudinaire » des services publics

- A. Un principe constitutionnel ? (les multiples exceptions législatives)
- B. Un principe territorial ! (les multiples exceptions législatives)
- C. Un principe qui sent le soufre  
(et que l'on préfère donc parfois ne pas mentionner)

La jurisprudence du jour :

TA de Châlons-en-Champagne, 16 février 2021, *Commune de Sézanne*



### Section 2 : applications prétorienne (& donc) latitudinaires

#### §1. De la Laïcité « du » service public (l'exemple des crèches de la nativité)

- A. Des exceptions légales limitées au symbolisme religieux dans l'espace public
- B. Des crèches légales de la nativité ?

Playmostrats du jour : des symboles religieux autour d'une naissance

#### §2. De la Laïcité des agents de services publics

- A. Du voile comme symbole religieux ?
- B. De la barbe comme symbole religieux ?

Playmopotes du jour : des agents publics laïcs ! ?

## TD VI : des gestions publiques du service public en commentaire

Semaine du lundi 06 au 11 novembre 2024

## Leçon XIV : des agents des services publics : introduction au Droit des fonctions publiques

Mercredi 23 octobre 2024, 15h30, Amphi MONTANÉ DE LA ROQUE

### Section 1 : des personnels au service du public et du service public

#### §1. Diversité des trois fonctions publiques

- A. Au nom du service public, un statut républicain ?

**Playmopote du jour : Gustave DE ROBERT LAFRÉGEYRE (1862-1946)**

- B. Des fonctionnaires *stricto sensu*  
C. Des agents publics contractuels

**Playmostrats du jour : à l'école des contractuels publicistes : de la veuve au cuistot !**



#### §2. Applications prétorienne

- A. Des « positions » du fonctionnaire  
B. Des fonctionnaires dans une société privée ?  
C. Des agents publics laïques mais religieux ?

### Section 2 : des apparences des fonctions publiques

#### §1. Des uniformes

- A. L'uniforme rend... uniforme !  
B. L'uniforme au nom de l'Égalité  
C. L'uniforme comme « bouclier »

#### §2. Des TBM : tatouages, barbes & moustaches

- A. Une liberté fondamentale d'apparat  
B. L'uniforme jusqu'aux poils ?

**La jurisprudence du jour : CÉ, 12 février 2020, X. c/ hôpital de Saint-DENIS**

- C. Tenue correcte exigée !



## Partie III – Des services publics : de la vie à la mort

### Leçon XV : du service public hospitalier : les naissances

Lundi 28 octobre 2024, 08h00, Amphi DESPAX

#### Section 1 : des hôpitaux au service du public

##### Playmostrats du jour : à l'hôpital VELPEAU ?



##### §1. Diversité du / des droit(s) de la santé

- A. Des droits & des services publics sous les auspices de RASPAIL
- B. La « force » toulousaine

**Playmopote du jour : Joseph DUCUING (1885-1963)**

##### §2. Des établissements publics & privés de santé

- A. Des consanguinités ecclésiastiques entre services publics
- B. De l'établissement public aux établissements de santé

#### Section 2 : des « Lois » du service public hospitalier

##### §1. RASPAIL & ROLLAND au chevet de l'hôpital

- A. Des Lois « traditionnelles » de ROLLAND
- B. Des Lois « mises à jour » de ROLLAND

##### §2. Exemples prétoriens en droit hospitalier

- A. Des infections nosocomiales
- B. Des fresques « carabines »

**La jurisprudence du jour : TA de Toulouse, Ord., 7 décembre 2021,  
Asso. Osez le féminisme 31 !**

### TD VII : des « Lois » de Rolland en cas pratiques

Semaine du lundi 13 au 18 novembre 2024



## Leçon XVI : du service public des sports à la culture : les jeunesses

Mercredi 30 octobre 2024, 15h30, Amphi MONTANÉ DE LA ROQUE

### Section 1 : diversité des services publics & des modes de gestion

#### §1. L'absence de fatalité de la « nature » du service public : un choix politique

- A. L'exemple sportif du basket-ball
- B. L'exemple culturel de l'Opéra-Comique

**Playmostrats du jour :**

**Le retour du Toulousain P-B. GHEUSI (1865-1943)**

**La jurisprudence du jour : CÉ, 27 juillet 1923, GHEUSI**



#### §2. L'absence de fatalité de nature & de « gestion » du service public : un choix politique

- A. Des gestions lyriques & sportives
- B. Des gestions funéraires & sanitaires

### Section 2 : des jeux olympiques & paralympiques en services publics ?

#### §1. Des services publics olympiques ?

- A. L'exemple du COJOP
- B. La recherche des « intentions »

#### §2. L'exemple de la Polyclinique

- A. Un service public mal nommé
- B. Un service public sans service au public ?

**Playmopotes du jour : les Jeux de Paris 2024**



## Leçon XVIII : des services publics de police en pratique(s)

Mercredi 06 novembre 2024, 15h30, Amphi MONTANÉ DE LA ROQUE

### Section 1 : titulaires du (des) pouvoir(s) de police(s) : générale(s) et spéciale(s)

#### §1. Les niveaux national & locaux

#### §2. Des polices « spéciales »



### Section 2 : des limites aux pouvoirs & concours de polices

#### §1. Des limites aux pouvoirs de police(s)

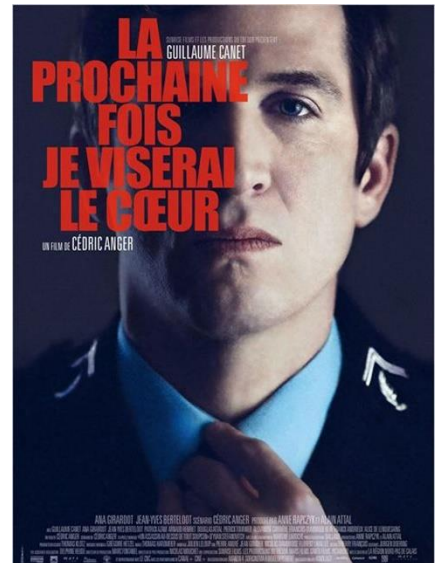
- A. La prohibition des interdictions générales et absolues : éloge de la proportionnalité
- B. Les circonstances spatio-temporelles

La jurisprudence du jour :  
CÉ, 19 mai 1933, René BENJAMIN

Playmostrats du jour :  
des militants déboutés  
d'un « droit » aux Playmobils ?

- C. Les circonstances exceptionnelles

Un Playmostrat heureusement exceptionnel :  
le gendarme Alain L.



#### §2. Des concours de police(s)

- A. Entre polices générales
- B. Entre polices spéciales
- C. Entre polices générale & spéciale

Playmopote du jour : DIEUDONNÉ M.



Le service public est « indispensable  
à la réalisation et au développement  
de l'interdépendance sociale ».

Léon DUGUIT (1859-1928)  
Traité de droit constitutionnel ;  
1911, T. I : p. 100.

## Leçon XIX : du service public funéraire : les morts

Mercredi 13 novembre 2024, 15h30, Amphi MONTANÉ DE LA ROQUE

### Section 1 : Des lieux & des polices funéraires

#### §1. Du domaine – public – de la Mort

- A. Un domaine public selon quelle acception ?

La jurisprudence du jour :

CÉ, 28 juin 1935, *MOUGAMADOUSADAGNETOULLAH*

- B. Un « droit » au cimetière  
& aux concessions funéraires

Playmostrats du jour :

Gabriel TIMBAL (1880-1974)

#### §2. Des polices – spéciales – de la Mort

- A. La police des opérations funéraires : le service public  
B. La police des biens funéraires : le domaine public



### Section 2 : des services publics funéraires

#### §1. Des services intérieurs & extérieurs des pompes funèbres

- A. Du service extérieur des pompes funèbres  
B. Laïcité du domaine et du service publics ?

#### §2. Des mémoires juridiques spirituelles & physiques

- A. Repenser les sépultures ?  
B. Repenser les mémoires ?

## TD IX : des services publics de la police en cas pratiques

Semaine du lundi 27 novembre au 02 décembre 2024

**Leçon XX : des biens des services publics : arbres & cadavres**

Lundi 18 novembre 2024, 8h00, Amphi DESPAX

**Section 1 : du droit des Arbres ? !**

**§1. Des Arbres au cœur de la domanialité publique**

- A. L'Arbre caché par la forêt
- B. L'arbre, reflet de l'intérêt social
- C. L'absence de définitions juridiques ?

**§2. Quels « droits » des Arbres ?**

**Playmopote de la section : Jean-Claude TOUZEIL**

- A. Un domaine forestier plus privé que public

**La jurisprudence de la section :**

**CÉ, Sect., 28 novembre 1975, ONF C/ ABAMONTE**

- B. Des droits d'objets ou de personnes ?
- C. L'Arbre, accessoire de domanialité publique

**Section 2 : du droit des cadavre(s) ?**

**§1. Du statut cadavérique**

- A. Du statut juridique officiel du cadavre

**Playmostrats du jour : des expériences juridiques sur la Mort ?**

- B. Des propositions de non-réification

**§2. Des plaidoiries du procès fictif**

